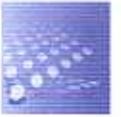


La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Ouagadougou du 02 au 04 juillet 2007



THEME

« LA PRESERVATION DE LA MEMOIRE AUDIOVISUELLE A L'ERE DE LA CONVERGENCE »



Tout d'abord, quelques définitions de base :

Document audiovisuel : images en mouvement et/ou sons enregistrés sur film, bande magnétique, disque ou tout autre support connu ou encore à inventer.

Patrimoine audiovisuel comprend à la fois le matériel proprement dit, passé et à venir, et les matériels " intermédiaires" qui sont liés au document audiovisuel (notice, index, méta-données...etc).

Institution d'archivage audiovisuel : organisation qui se consacre à la collecte, à la gestion, à la conservation et à la communication d'une collection de documents et du patrimoine audiovisuel.

Un regard sur le contexte international :

Aujourd'hui les spécialistes estiment généralement que 80 % des 200 millions d'heures d'archives audiovisuelles au niveau mondial sont en danger : décomposition chimique, détérioration physique, obsolescence des formats et des équipements de lecture. L'archivage audiovisuel a commencé lorsque les matériels ont commencé à disparaître. Depuis, la situation a évolué, et beaucoup de pays constituent leurs archives et créent des législations sur le dépôt légal de l'audiovisuel. Le problème touche surtout la migration des anciens supports de collections vers des formats modernes.

Récemment l'UNESCO a désigné le 27 octobre comme journée mondiale du patrimoine audiovisuel, et ce, dans le but de sensibiliser l'opinion internationale au problème de la

préservation du patrimoine audiovisuel. L'UNESCO a constaté la vulnérabilité des enregistrements audiovisuels : beaucoup disparaissent lorsqu'ils ne sont pas délibérément détruits à l'occasion de crises politiques ou de guerre civile. Une partie des archives audiovisuelles du 20^{ème} siècle sont détruits et d'autres sont menacés par la détérioration naturelle, l'obsolescence technologique et l'absence de mesures de sauvegarde appropriées. La crainte de perte de fonds archivistiques audiovisuels touche même des instituts de renommée internationale comme l'INA, qui se situe actuellement dans le peloton de tête au niveau international (près de 1,7 millions d'heures d'enregistrements). En effet, en 2004, l'Ina, créé en 1974, s'alarmait de ne pouvoir sauver que 60 % des programmes sur 50 années, faute de budgets.

Les enjeux de l'archivage audiovisuel :

- les archives audiovisuelles constituent une partie intégrante des mémoires nationales, elles-mêmes considérées comme un socle des identités nationales. L'intérêt porté aux archives audiovisuelles est universel. Il participe du souci de la préservation, au niveau mondial, de la diversité des expressions culturelles et identitaires de l'ensemble des composantes de la communauté humaine ;
- l'archivage audiovisuel n'est pas une simple opération de conservation documentaire pour les usages propres aux opérateurs. Il s'agit d'une activité qui a des implications d'ordre historique, culturel et esthétique qui concernent l'ensemble de la société et qui constitue un patrimoine pour les générations présentes et futures. De ce fait la responsabilité de la conservation des archives audiovisuelles déborde largement les prérogatives et responsabilités des seuls opérateurs et producteurs des œuvres et documents audiovisuels. Cette responsabilité est nationale et interpelle toutes les institutions à même de prendre part à la réflexion et aux initiatives ayant pour finalité de préserver, de conserver et de valoriser la mémoire audiovisuelle nationale ;
- les enjeux de la conservation de la mémoire audiovisuelle ont à la fois une dimension sociétale, économique, financière, technologique, managériale. Une approche appropriée et pertinente de la problématique des archives audiovisuelles nationales se doit d'être plurielle, coordonnée, volontariste, ambitieuse, inscrite dans la durée, rigoureusement planifiée, recueillant l'adhésion des parties prenantes, préservant les droits et les intérêts bien compris des uns et des autres et

pilotée par une structure polyvalente, professionnelle, experte, encadrée par une mission dont les termes de référence sont clairement énoncés et rationnellement maîtrisables.

Qu'en est-il de l'Afrique ?

L'héritage audiovisuel africain fait face aux mêmes menaces qui pèsent sur les archives audiovisuelles internationales, à savoir la fragilité des supports et l'obsolescence des matériels de lecture. Cependant, trois genres de difficultés semblent plus accentués aux pays africains :

- Problème de prise de conscience : Que ce soit au niveau des décideurs, des investisseurs ou même de la société civile, de grands efforts restent encore à fournir pour atteindre une forte prise de conscience des enjeux de l'héritage audiovisuel.
- Problème de ressources financières : Les budgets mis à la disposition des archives audiovisuelles africaines sont incapables de couvrir les coûts élevés de la numérisation des supports.
- Problème de qualification et d'expertise : Les archives africaines ont besoin de ressources humaines qualifiées capables de faire usage des nouvelles techniques de préservation et de numérisation des supports audiovisuels.

Pour aider les pays africains à remédier, même partiellement, à ces problèmes et répondre aux exigences internationales concernant la sauvegarde du patrimoine audiovisuel, plusieurs activités et programmes de coopération Nord-Sud ont été lancés, notons à titre d'exemple :

- Le Programme Informations Pour Tous (UNESCO) : Lancé en décembre 2006, ce programme est basé sur le constat que la région du Sahel dispose d'une abondante collection de bandes audio, d'enregistrements musicaux, de films et de photographies menacée de disparition. Dans le cadre de ce programme, le Département d'études panafricaines de la Kent State University (KSU) prêtera son concours au Centre de recherche ouest africain (CROA/WARC) de Dakar (Sénégal) pour numériser une partie du patrimoine audiovisuel de la région.

- Programme de formation aux archives interactives et de gestion du patrimoine chez les San : Mis en œuvre en Afrique du Sud, ce projet s'appuie sur la participation de représentants du peuple San (un peuple extrêmement divers vivant dans des régions très différentes les unes des autres en Namibie et en Afrique du Sud.) Il est géré par le centre Khwa Ttu San et Mindfield LAMP (Living Archive Management Project, projet de gestion des archives vivantes) en collaboration avec le Groupe de travail des minorités autochtones d'Afrique australe (WIMSA) et Doxa Productions.

Néanmoins, il reste nécessaire que les pays africains capitalisent sur leur culture commune et leurs affinités partagées et développent la coopération Sud-Sud dans ce domaine pour faire face aux défis de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Dans ce contexte, le Maroc a accueilli en juin 2006 les journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles. Ces journées ont été l'occasion de :

- Sensibiliser les responsables d'archives audiovisuelles francophones, du Maghreb et de l'Afrique sub-Saharienne aux enjeux de la sauvegarde et de la numérisation du patrimoine audiovisuel ;
- Echanger les expériences et présenter les pratiques de sauvegarde, les technologies et les stratégies susceptibles d'être mises en œuvre.

L'état des lieux au Maroc (à titre d'illustration) :

Diagnostic de la HACA :

- l'éparpillement des fonds audiovisuels ;
- l'absence d'un cadre juridique actualisé organisant l'archivage des documents, tous supports confondus ;
- l'absence d'une vision nationale oeuvrant pour la préservation de la mémoire audiovisuelle ;
- la montée en puissance de la revendication du « droit à la mémoire » dans le sillage du travail de l'Instance Equité et Réconciliation (IER);
- la difficulté de faire respecter le dépôt légal des œuvres audiovisuelles par les éditeurs auprès de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) ;

- le déficit en matière d'études et d'expertise qualifiée à même de fournir un diagnostic exhaustif sur l'état actuel de la mémoire audiovisuelle nationale.

Quel rôle pour les instances de régulation ?

Exemple : La Haute Autorité et la mémoire audiovisuelle

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a inscrit dans son agenda prioritaire la problématique de la mémoire audiovisuelle motivée par les considérations suivantes :

- l'accès à la mémoire audiovisuelle fait partie intégrante du « droit à l'information » inscrit dans le préambule du dahir instituant la Haute Autorité ;
- la Haute Autorité pourrait être amenée à suggérer au gouvernement des modifications de nature législative ou réglementaire rendues nécessaires par l'évolution technologique, économique, sociale et culturelle des activités du secteur de l'audiovisuel (réf. Dahir Art. 3, §7), y compris en matière d'archivage audiovisuel ;
- la Haute Autorité qui délivre les licences aux nouveaux entrants doit exiger à ceux-ci de contribuer à la préservation de la mémoire audiovisuelle nationale comme elle doit leur garantir l'accès aux archives audiovisuelles nationales ;
- la Haute Autorité a développé en son sein des dispositifs technologiques évolués pour l'archivage audiovisuel et a capitalisé un niveau appréciable d'expertise à cet effet : un dispositif et des compétences qui pourront servir de matrice pour générer l'expertise, le conseil, les programmes de formation et les plans de travail appropriés pour permettre à la Haute Autorité de jouer, éventuellement, un rôle actif et constructif dans un chantier à valeur nationale tel celui de la préservation de la mémoire audiovisuelle ;
- la position de la Haute Autorité en tant qu'instance de régulation, à égale distance de tous les acteurs concernés par la problématique en question, lui permet de jouer un rôle fédérateur et de réunir les conditions idoines pour initier et faciliter les processus de concertation entre les parties concernées et rendre possibles des actions communes constructives visant à mettre en place les fondations du grand chantier national de la préservation et de la valorisation de la mémoire audiovisuelle nationale ;

- la H.A. en tant qu'instance nationale appelée à contribuer au développement du secteur audiovisuel peut porter ses efforts transversaux au profit du secteur sur le segment « mémoire audiovisuelle » ;
- la mémoire audiovisuelle est un levier essentiel pour la préservation de la diversité culturelle nationale, thématique fondamentale dans l'approche de la Haute Autorité ;
- la préservation de la mémoire audiovisuelle fait partie des mécanismes de préservation et de renforcement de l'identité nationale. L'instance de régulation de l'audiovisuel est également comptable de cet effort.

Les problématiques liées à l'archivage :

- Problématiques juridiques:
 - i. Quelles structures pour prendre en charge les archives audiovisuelles nationales ?
 - ii. Comment gérer le dépôt légal des œuvres et archives audiovisuelles ?
 - iii. Comment gérer les questions liées aux droits d'auteur et droits voisins ?
- Problématiques techniques :

Avec l'accélération des innovations technologiques dans les 20 années à venir, tous les enregistrements audio, vidéo et film risquent de disparaître. C'est un défi capital pour les archives locales et nationales mais également pour les universités, les bibliothèques, les musées et les collections personnelles ou d'entreprises.

Les organismes traditionnellement responsables de la sauvegarde des collections audiovisuelles (diffuseurs, instituts de recherche, bibliothèques, musées, etc...) sont confrontés de nos jours à des défis majeurs d'ordre technique, organisationnel, humain et juridique en prenant la responsabilité de la migration des formats analogiques vers des formats numériques et de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel déjà numérisé.

I. Menaces

1-Les caractéristiques physiques et chimiques des supports audiovisuels rendent bon nombre d'entre eux, vulnérables à des conditions de température et d'humidité inappropriées, aux

effets de la pollution atmosphérique, aux moisissures ainsi qu'à divers types de dégradation et d'altération affectant leur intégrité physique et la qualité des données son et image qu'ils contiennent à titre d'exemple la dégradation chimique qui concerne les films nitrate et les bandes vidéo 1 pouce B et la dégradation physique ou mécanique touchant principalement les disques et les bandes magnétiques radio. D'où la nécessité de conserver ces archives dans des conditions de température et d'hygrométrie adéquate afin de limiter au minimum les dégradations, de maximiser la durée de conservation des matériels.

2- Les technologies d'enregistrement et de lecture sont, à de nombreux égards, encore plus vulnérables que les supports. L'obsolescence rapide est une caractéristique du domaine audiovisuel. Les formats changent constamment et même si les supports restent en bon état, leur durée de vie dépasse souvent celle des technologies qui les rendent accessibles. Les archives doivent collectivement faire face au problème de la conservation des technologies obsolètes qui ont été abandonnées par les industries audiovisuelles.

Par conséquent, le patrimoine audiovisuel est consacré sur des supports qui vieillissent. Les signaux enregistrés doivent être transférés sur une technologie numérique pour gagner en durée de vie. La préservation passe donc par la numérisation des anciens supports afin d'éviter les dégradations ou l'altération des images et des sons et de consulter des oeuvres devenues inaccessibles par la disparition des moyens de lecture.

Toutefois, la migration vers le numérique s'avère une opération proprement titanesque. Illustration ci-dessus à travers l'expérience de l'INA :

En 1999, l'INA estime que 835.000 heures de programmes audiovisuels sont menacées par l'usure du temps. La mise en oeuvre effective en 2001 mobilise, en premier lieu, le service de la sauvegarde, de la numérisation et de la communication. Au total, une vingtaine de personnes, dont six techniciens, se consacrent aux opérations de numérisation proprement dites. Soutenues par une poignée de prestataires externes, dont les sociétés VectraCom et Cognac-Jay. En 2004, la cellule interne de l'INA a ainsi procédé à la numérisation de 30.000 heures, tandis que les prestataires en ont réalisé 13.000.

possible grâce au progrès technologique actuel, qui sera alimentée par les archives collectées et numérisées dans les différents pays.

Un tel programme à l'échelle continentale devrait mobiliser bien entendu les efforts de l'ensemble des membres de la RIARC et sollicité les apports tant des gouvernements que du secteur privé dans les pays concernés ainsi que toutes les formes de coopération régionale et internationale susceptibles de contribuer à cette œuvre majeure.

Peut-être pourra-t-on alors rêver à des politiques de collaboration et d'échange synergiques entre l'Afrique et les aires géographiques et civilisationnelles de proximité : l'euro-méditerranéenne ou l'arabo-musulmane...

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quel est le contexte de la prise de conscience de l'urgence au Maroc?

- Le travail de la Commission Vérité et Réconciliation
- Emergence du besoin de préservation de la mémoire en tant que dimension fondamentale de la souveraineté politique, culturelle et civilisationnelle dans le sens large
- Au niveau du paysage AV: la crainte de voir la déferlante technique, prendre le pas sur le contenu et la préservation de sa mémoire
- Ayant été moi-même membre de cette Commission Vérité et Réconciliation, il est allé de soi, pour moi, de participer au travail de la HACA dans ce chantier

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Tout d'abord, rappelons quelques définitions de base :

Document audiovisuel :
images en mouvement et/ou sons enregistrés sur film, bande magnétique, disque ou tout autre support connu ou encore à inventer.

Patrimoine audiovisuel :
comprend à la fois le matériel proprement dit, passé et à venir, et les matériels "intermédiaires" qui sont liés au document audiovisuel (notice, index, métadonnées...etc).

Institution d'archivage audiovisuel :
organisation qui se consacre à la collecte, à la gestion, à la conservation et à la communication d'une collection de documents et du patrimoine audiovisuels.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quelle est la situation sur la plan international:

Aujourd'hui les spécialistes estiment généralement que:

- 80 % des 200 millions d'heures d'AAV au niveau mondial sont en danger :
 - décomposition chimique,
 - détérioration physique,
 - obsolescence des formats
 - et des équipements de lecture.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Regard sur le contexte international :

Chronologiquement, L'AAV a commencé lorsque les matériels ont commencé à disparaître.

Depuis, la situation a évolué, et beaucoup de pays constituent leurs archives et créent des législations sur le dépôt légal de l'audiovisuel.

Le problème majeur reste surtout la migration des anciens supports de collections vers des formats modernes.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Regard sur le contexte international :

L'UNESCO a récemment désigné le 27 octobre comme journée mondiale du patrimoine AV : sensibiliser l'opinion internationale.

L'UNESCO a constaté la vulnérabilité des enregistrements AV : beaucoup disparaissent lorsqu'ils ne sont pas délibérément détruits à l'occasion de crises politiques ou de guerre civile.

Donc: une partie des AAV du 20ème siècle sont détruits et d'autres sont menacés par la détérioration naturelle, l'obsolescence technologique et l'absence de mesures de sauvegarde appropriées.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Regard sur le contexte international :

La crainte de perte de fonds archivistiques AV touche même des instituts de renommée internationale comme l'INA, qui se situe actuellement dans le peloton de tête au niveau international (près de 1,7 millions d'heures d'enregistrements)

En effet, en 2004, l'Ina s'alarmait de ne pouvoir sauver que 60 % des programmes sur 50 années, faute de budgets.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quels enjeux?

Les AAV constituent une partie intégrante des mémoires nationales, elles-mêmes considérées comme un socle des identités nationales.

L'intérêt porté aux AAV est universel. Il participe du souci de la préservation, au niveau mondial, de la diversité des expressions culturelles et identitaires de l'ensemble des composantes de la communauté humaine ;

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quels enjeux?

L'AAV n'est pas une simple opération de conservation documentaire pour les usages propres aux opérateurs.

Il s'agit d'une activité:

- qui a des implications d'ordre historique, culturel et esthétique
- qui concernent l'ensemble de la société
- qui constitue un patrimoine pour les générations présentes et futures.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

- De ce fait :

- La responsabilité de la conservation des AAV déborde largement les prérogatives et responsabilités des seuls opérateurs et producteurs des œuvres et documents AV.

- Cette responsabilité est nationale et interpelle toutes les institutions à même de prendre part à la réflexion et aux initiatives ayant pour finalité de préserver, de conserver et de valoriser la mémoire AV nationale ;

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Les enjeux de la conservation de la mémoire audiovisuelle ont donc à la fois une dimension

Sociétale,
Economique,
Financière,
Technologique
et Managériale.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Une approche appropriée et pertinente

se doit d'être:

plurielle, coordonnée, volontariste, ambitieuse, inscrite dans la durée, rigoureusement planifiée, recueillant l'adhésion des parties prenantes, préservant les droits et les intérêts des uns et des autres et pilotée par une structure polyvalente, professionnelle et experte

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Qu'en est-il de l'Afrique ?

L'héritage AV africain fait face aux mêmes menaces qui pèsent sur les AAV internationales, à savoir la fragilité des supports et l'obsolescence des matériels de lecture.

Cependant, trois genres de difficultés semblent plus accentués aux pays africains :

Problème de prise de conscience
Problème de ressources financières
Problème de qualification et d'expertise

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Qu'en est-il de l'Afrique ?

Plusieurs activités et programmes de coopération Nord-Sud ont été lancés pour aider les pays africains à remédier, même partiellement, à ces problèmes et répondre aux exigences internationales concernant la sauvegarde du patrimoine AV.

Notons à titre d'exemple :

Le Programme Informations Pour Tous lancé en 2006 par l'UNESCO et qui concerne la région du Sahel

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Qu'en est-il de l'Afrique ?

Programme de formation aux archives interactives et de gestion du patrimoine chez les San :

Mis en œuvre en Afrique du Sud, ce projet s'appuie sur la participation de représentants du peuple San, peuple extrêmement divers vivant dans des régions très différentes les unes des autres en Namibie et en Afrique du Sud

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Qu'en est-il de la collaboration Sud-Sud en Afrique ?

Le Maroc a accueilli en juin 2006 les Journées Panafricaines sur la Sauvegarde des AAV

Ces journées ont été l'occasion de :

- Sensibiliser les responsables d'AAV francophones, du Maghreb et de l'Afrique sub-Saharienne aux enjeux de la sauvegarde et de la numérisation du patrimoine AAV ;
- Echanger les expériences et présenter les pratiques de sauvegarde, les technologies et les stratégies susceptibles d'être mises en œuvre.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Au Maroc, la HACA a établi son diagnostic en 6 points :

- 1 - Montée en puissance de la revendication du « droit à la mémoire » dans le sillage du travail de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) ;
- 2 - Epuisement des fonds audiovisuels ;
- 3 - Absence d'un cadre juridique actualisé organisant l'archivage des documents, tous supports confondus ;
- 4 - Absence d'une vision nationale œuvrant pour la préservation de la mémoire audiovisuelle ;
- 5 - Difficulté de faire respecter le dépôt légal des œuvres audiovisuelles par les éditeurs auprès de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) ;
- 6 - Déficit en matière d'études et d'expertise qualifiée à même de fournir un diagnostic exhaustif sur l'état actuel de la mémoire audiovisuelle nationale.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quel rôle pour les instances de régulation ?

La HACA et la mémoire AV

La HACA a inscrit dans son agenda prioritaire la problématique de la mémoire AV motivée par les considérations suivantes :

- l'accès à la mémoire AV fait partie intégrante du « droit à l'information » inscrit dans le préambule du dahir instituant la Haute Autorité ;

- la Haute Autorité, de par la loi, peut suggérer au gouvernement des modifications de nature législative ou réglementaire rendues nécessaires par l'évolution des activités du secteur de l'audiovisuel, y compris en matière d'archivage AV ;

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

La Haute Autorité et la mémoire AV

- La HACA qui délivre les licences aux nouveaux entrants doit exiger à ceux-ci de contribuer à la préservation de la mémoire audiovisuelle nationale comme elle doit leur garantir l'accès aux archives audiovisuelles nationales ;
- la HACA a développé en son sein des dispositifs technologiques évolués pour l'AAV et a capitalisé un niveau appréciable d'expertise à cet effet.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

La Haute Autorité et la mémoire AV

- la position de la HACA en tant qu'instance de régulation, à égale distance de tous les acteurs concernés par la problématique en question, lui permet de jouer un rôle fédérateur;
- La HACA en tant qu'instance nationale appelée à contribuer au développement du secteur audiovisuel peut porter ses efforts transversaux au profit du secteur sur le segment « mémoire audiovisuelle » ;
- La mémoire AV est un levier essentiel pour la préservation de la diversité culturelle nationale, thématique fondamentale dans l'approche de la Haute Autorité ;

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

La Haute Autorité et la mémoire AV

- La HACA en tant qu'instance nationale appelée à contribuer au développement du secteur audiovisuel peut porter ses efforts transversaux au profit du secteur sur le segment « mémoire audiovisuelle » ;
- La mémoire AV est un levier essentiel pour la préservation de la diversité culturelle nationale, thématique fondamentale dans l'approche de la Haute Autorité ;
- La préservation de la mémoire AV fait partie des mécanismes de préservation et de renforcement de l'identité nationale. L'instance de régulation de l'AV est également comptable de cet effort.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Quelques problématiques liées à l'archivage AV :

- Quelles structures pour prendre en charge les archives audiovisuelles nationales ?
- Comment gérer le dépôt légal des œuvres et archives audiovisuelles ?
- Comment gérer les questions liées aux droits d'auteur et droits voisins ?
- Quels programmes mettre en œuvre pour sauver les enregistrements audio, vidéo et film sur support analogique risquent de disparaître et assurer leur migration vers le numérique, très coûteux entre autres...

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Par conséquent, le patrimoine AV est consacré sur des supports qui vieillissent inexorablement.

Les signaux enregistrés doivent être transférés sur une technologie numérique pour gagner en durée de vie. La préservation passe donc par la numérisation des anciens supports afin d'éviter les dégradations.

Toutefois, la migration vers le numérique s'avère une opération proprement titanesque selon l'expérience de l'INA.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

Mais :

Lourdeur des investissements initiaux pour assurer la numérisation des documents :

Complexité de la problématique des ressources humaines et des compétences qualifiées.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

- **De là la nécessité et l'opportunité pour entre les pays africains d'élaborer des synergies en commun :**
- Croiser les méthodologies de travail et les approches ;
- Faire la synthèse des diagnostics nationaux pour dégager les tendances lourdes et l'état des lieux dans chaque pays;
- Harmoniser les relations entre les pays africains et les pays du Nord sur cette problématique ;
- Elaborer des démarches conjointes pour les échanges et la récupération des patrimoines audiovisuels expatriés.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

En guise de conclusion :

La convergence n'est pas à considérer uniquement sur l'angle technologique. Il est une autre forme de convergence tout à fait pertinente et d'actualité : il s'agit de la convergence de nos préoccupations, de nos centres d'intérêts et du souci de développer entre nous des synergies et rationalités dans l'intérêt bien compris de tous.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

A cet effet, il serait opportun que la RIARC explore de manière volontariste d'initier une campagne à l'échelle africaine en la matière, ainsi que l'idée de la reconstitution, de la préservation et de l'exploitation de la mémoire audiovisuelle commune africaine, tout à fait possible grâce au progrès technologique actuel, qui sera alimentée par les archives collectées et numérisées dans les différents pays.

La préservation de la mémoire audiovisuelle à l'ère de la convergence

- Un tel programme à l'échelle continentale devrait mobiliser bien entendu les efforts de l'ensemble des membres de la RIARC et solliciter les apports tant des gouvernements que du secteur privé dans les pays concernés ainsi que toutes les formes de coopération régionale et internationale susceptibles de contribuer à cette œuvre majeure.
- Peut-être pourra-t-on alors rêver à des politiques de collaboration et d'échange synergiques entre l'Afrique et les aires géographiques et civilisationnelles de proximité : l'euro-méditerranéenne ou l'arabo-musulmane...

- Peut-être pourra-t-on alors rêver à des politiques de collaboration et d'échange synergiques entre l'Afrique et les aires géographiques et civilisationnelles de proximité : l'euro-méditerranéenne ou l'arabo-musulmane...